Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 001-210103602-20261006-20268863-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 19**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Marie-Christine VUAILLAT

Absents excusés : Loïc CHRISTIN (procuration à Landry DUMAS), Delphine ALAMICHEL (procuration à Pauline SWEATY)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_63 - Objet : Subvention Amicale Gonvilloise

VU le Code général des Collectivités territoriales ;
VU la demande de subvention présenté par le Football Sud Gessien ;
CONSIDÉRANT que l'Amicale Gonvilloise doit renouveler ses tables ;

Monsieur Le Maire explique que l'Amicale Gonvilloise a récemment pris connaissance de l'état des tables détenues par l'association.

Il précise que l'état actuel des tables nécessite un renouvellement de celles-ci.

Dans ce cadre, l'association a sollicité auprès de la commune l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000€ destinée à participer au financement du renouvellement de ses tables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000€ à l'association Amicale Gonvilloise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)